

SIVOS D'EPREVILLE-MANIQUEVILLE-TOURVILLE LES IFS

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le SIVOS ; elle est disponible au secrétariat de la mairie d'Epreville aux horaires d'ouverture.

Le **Compte Financier Unique (CFU)** présente l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par le SIVOS entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025.

Le Compte Financier Unique 2025 a été voté le 10 Mars 2026 par le conseil syndical sous la présidence de Monsieur Pascal TAUVEL. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie d'Epreville aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents du SIVOS ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services scolaires. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre syndicat :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie péri scolaire...), aux participations des trois communes du regroupement, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2025 s'élèvent à 577 760,70 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel du SIVOS, l'entretien et la consommation des bâtiments scolaires, les achats de fournitures scolaires, les prestations de services effectuées (fourniture des repas des deux cantines, transport piscine...), les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires 2025 représentent 49,69 % des dépenses de fonctionnement du SIVOS.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2025 s'élèvent à 448 596,26 euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité du SIVOS à financer lui-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les deux principaux types de recettes pour notre SIVOS sont :

- les participations communales :

	<u>ANNEE 2023</u>	<u>ANNEE 2024</u>	<u>ANNEE 2025</u>
EPREVILLE	249 730 €	263 041 €	263 749 €
MANIQUERVILLE	70 404 €	73 079 €	72 647 €
TOURVILLE	134 866 €	135 880 €	133 604 €
TOTAL	455 000 €	472 000 €	470 000 €

- les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population correspondant aux cantines et garderies :

2023 : 84 363,90 € (cantines + garderie de janvier à novembre 2023)

2024 : 101 820,70 € (cantines + garderie de décembre 2023 à novembre 2024)

2025 : 102 534,70 € (cantines + garderie de **décembre 2024 à novembre 2025**)

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	160 006,62 €	Excédent brut reporté 2024	38 556,53 €
Dépenses de personnel	222 900,51 €	Recettes des services	102 534,70 €
Autres dépenses de gestion courante	14 705,09 €	Atténuation de charges	1 569,86 €
Dépenses financières	50 884,04 €	Dotations et participations	470 783,82 €
Dépenses exceptionnelles	0 €	Autres recettes de gestion courante	41,16 €
Autres dépenses (titres annulés)	100 €	Produits spécifiques (mandats annulés)	2 669,51 €
Dépenses imprévues	0 €	Recettes financières (reprises provisions)	161,65 €
Total dépenses réelles	448 596,26 €	Autres recettes	0 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0 €	Total recettes réelles	616 317,23 €
Virement à la section d'investissement		Produits (écritures d'ordre entre sections)	0 €
Total général	448 596,26 €	Total général	616 317,23 €

Soit un excédent de clôture de 167 720,97 €.

commentaires concernant les données de ce tableau :

c) La fiscalité : Néant

d) Les dotations de l'Etat : FCTVA (564,82 €) et Participation de l'Etat 220 € (subventions formations service civique)

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du SIVOS à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement du SIVOS regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction de nouvelles classe ...), d'une partie de la TVA des dépenses d'investissement par le biais du FCTVA.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté négatif 2024	104 792,19 €	Solde d'investissement reporté positif	€
Remboursement d'emprunts	104 974,73 €	FCTVA	1 312,51 €
Matériel informatique Opération 13 Ordinateurs Epreville et Tourville Copieurs couleurs Epreville et Tourville	1 562,16 € 4 800,00 €	Mise en réserves	113 292,19 €
Mobiliers et autres Opération 13 - Porte nattes, tabourets Epreville	840,20 €	Cessions d'immobilisations	0 €
Autres dépenses Opération 14 - Peinture couloir et cantine Tourville - Dalles plafond cantine Tourville	610,30 € 626,90 €	Subventions	0 €
Autres dépenses Opération 13 - Système de téléphonie Opération 16 - Aménagements Epreville - Autres réseaux Tourville - Matériel technique Epreville - Mobilier et vidéoprojecteur Epreville - Autres installations	2 240,40 € 14 722,80 € 3 260,40 € 1 282,60 € 1 086,93 € 3 598,49 €	Emprunt	0 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	0 €
Opérations patrimoniales	0 €	Opérations patrimoniales	0 €
Total général	244 398,10 €	Total général	114 604,70 €

soit un excédent global de clôture de 38 268,57 Euros en tenant compte des restes à réaliser

b) Etat de la dette

Le remboursement du capital des emprunts en cours s'élève à 104 974,73 € et le remboursement des intérêts représente 50 884,04 €.

Le montant total emprunté s'élève à 4 000 000 € et le montant du capital restant dû s'élève à 1 679 595,61 € au 31/12/2025.

Il s'agit de l'emprunt contracté pour la construction du groupe scolaire à Epreville.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à EPREVILLE, le 10 Mars 2026

Le Président, Pascal DONNET



